

*Le PRACC francilien*

# Plan régional d'adaptation au changement climatique

# Plan régional d'adaptation au changement climatique - PRACC

Diagnostic des  
vulnérabilités du territoire

Travail partenarial avec les  
acteurs publics, privés, les  
associations

Adopté par le Conseil  
régional du 22 septembre  
2022



**PLAN RÉGIONAL  
D'ADAPTATION AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE  
PRACC**

# 5 axes / 13 leviers / 61 actions



## Protéger les Franciliens

- Anticiper la gestion de crise
- Santé
- Aménagement et bâtiments
- Transports



## Protéger les écosystèmes

- Capacités d'adaptation des espèces
- Solutions fondées sur la Nature
- Gestion de l'eau
- Forêts et arbres



## Protéger l'économie francilienne

- Adaptation des entreprises
- Agriculture



## Faire du conseil régional une organisation exemplaire

- Protéger les agents, les bâtiments régionaux



Développer une gouvernance régionale, la diffusion des connaissances et la sensibilisation

# Un plan d'actions de 1 milliard d'euros d'ici 2030

Rafrâichir les transports en commun

1 million d'euros pour adapter les forêts au changement climatique

1.000 nouvelles fontaines et points de rafraîchissement

Protéger et restaurer les zones humides

Soutenir les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique

Intégrer l'adaptation dans l'aménagement à travers le SDRIF-E

Désimperméabiliser

Développer les îlots de fraîcheur, planter et maintenir les arbres en milieu urbain

Financer des récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers

Lutter contre les allergies aux pollens

1 abri climatique à moins de 10 minutes à pied pour chaque Francilien en cas de canicule

Développement de réseaux de froid pour éviter la climatisation

# Les dispositifs en faveur de la nature et de la biodiversité

## Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur et de toitures végétalisées »

**Objectif** : Créer des îlots de fraîcheur dans un contexte d'adaptation au changement climatique

- Recours à des solutions fondées sur la nature
- Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles et des espaces publics
- Création toitures végétalisées à haute valeur ajoutée, favorables à la biodiversité



# Création d'îlots de fraîcheur

## *Exemple de projet soutenu*

- **Titre du projet** : Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école Jean Macé
- **Commune** : Palaiseau (91)
- **Montant de l'aide** : 64 429,50 €
- **Description du projet** : désimperméabilisation de 50 % de la surface d'une cour d'école particulièrement vulnérable à l'effet d'îlot de chaleur, mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, création d'espaces végétalisés et répartition de espaces selon les usages des élèves

# Création d'îlots de fraîcheur

## *Exemple de projet soutenu*

- **Titre du projet** : Aménagement de la place Albert Einstein
- **Commune** : Draveil (91)
- **Montant de l'aide** : 67 241 €
- **Description du projet** : plantation d'arbres et d'arbustes, création d'une borne fontaine, création d'une prairie fleurie



# Les dispositifs en faveur de la nature et de la biodiversité

## Dispositif en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

- Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de
  - Renaturation des berges et milieux aquatiques
  - Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation
  - Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue
  - Promotion de la ressource pluviale





# Eau et milieux aquatiques et humides

## *Exemple de projet soutenu*

- **Titre du projet** : Restauration écologique de l'île de Douvres à Torcy (77)
- **Porteur de projet** : Paris Vallée de la Marne
- **Montant de l'aide** : 169 367,22 €
- **Description du projet** : Enrichissement de la ripisylve (forêt de bord), diversification des milieux avec notamment la création de 4 000 m<sup>2</sup> de zones humides et facilitation de la découverte de ce site (cheminements, panneaux pédagogiques)



# Les dispositifs en faveur de la nature et de la biodiversité (2/3)

## Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en IDF »

**Objectif** : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, et en particulier les projets visant

- La restauration des continuités écologiques terrestres
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité);
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.



© Coteaux de la Seine\_ARB IDF

## AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

**Objectif** : Accompagner les projets d'envergure régionale concourant à la restauration des continuités écologiques terrestres

- Restauration de milieux et corridors arborés, herbacés et agricoles
- Création ou amélioration de la fonctionnalité de passages à faune

## Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France"

**Objectif** : Labelliser les petits espaces de nature ordinaire et accompagner les gestionnaires

- Identifier et valoriser le petit patrimoine naturel francilien
- Préserver et renforcer la biodiversité "ordinaire"
- Encourager les lauréats à définir et mettre en œuvre des projets favorables à la biodiversité



# Reconquête de la biodiversité

## *Exemple de projet soutenu en fonctionnement*

- **Titre du projet** : Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale
- **Commune** : Breuillet (91)
- **Montant de l'aide** : 19 955 €
- **Description du projet** : Réalisation d'un ABC, en vue d'avoir un état des lieux des connaissances déjà existantes sur le territoire, de compléter ces connaissances par la réalisation d'inventaires complémentaires et d'en ressortir les actions prioritaires à mettre en œuvre.

# Les dispositifs en faveur de la nature et de la biodiversité (3/3)

## Dispositif « Installation de bornes-fontaines dans l'espace public »

**Objectif :** Renforcer le maillage territorial des bornes-fontaines destinées à l'hydratation des franciliens

- Bénéficiaires : uniquement les collectivités territoriales et leurs groupements
- Fontaines visées : bornes-fontaines, fontaines murales, fontaines à brumisation, fontaines avec un système connecté pour l'arrêt de l'alimentation en eau ou de la brumisation à distance.



## Dispositif « Installation de récupérateurs d'eaux pluviales »

**Objectif :** Favoriser l'usage de l'eau à la source dans un contexte d'adaptation au changement climatique

- Bénéficiaires : uniquement les particuliers
- Cuves enterrées de 5m3 minimum ou réservoir souple/récupérateur aérien de 3m3 minimum
- Incitation au raccordement sanitaire



# Appel à manifestation d'intérêt « retour de la Nature en ville »

**Objectif** : Répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la **maturation et la conception de leur projet**, en mettant en place une **aide à l'ingénierie de projet**. Notamment :

- les **études prospectives** visant à identifier les futurs espaces à renaturer et le coût du projet ;
- les **études de la qualité des sols** ;
- les **études technique** et de faisabilité;
- les **diagnostics** pollution, le cas échéant.

Cet accompagnement d'ingénierie de projets pourra être réalisé par un bureau d'étude ou un cabinet de conseil.

**Bénéficiaires** : Collectivités territoriales et leurs groupements

## **Modalités de soutien financier :**

	Investissement
Taux d'intervention	70 % max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	Jusqu'à 100 000 euros par projet

## **Déploiement**

- [renaturation@iledefrance-nature.fr](mailto:renaturation@iledefrance-nature.fr)
- [Page web](#)

# Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

**Objectif** : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :

- Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature;
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, SPL (sociétés publiques locales), Bailleurs sociaux, Hôpitaux.

## Déploiement

- Pilotage et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par Ile-de-France Nature (anciennement AEV)
- [planvert@iledefrance-nature.fr](mailto:planvert@iledefrance-nature.fr)



## Modalités de soutien financier (investissement) :

Niveau de carence en espaces verts	Commune très carencée		Commune Carencée		Commune non carencée	
	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide	taux d'aide maximum	Plafond d'aide
Acquisitions foncières	50%	1 000 000 €	0%		0%	
Études et travaux d'aménagement (création)	60%		50%	500 000 €	40%	500 000 €
Études et travaux d'aménagement (requalification)	60%	250 000 €	50%	250 000 €	40%	250 000 €
Bonus insertion		100 000 €		100 000 €		100 000 €

\*Communes très carencées / carencées / non carencées – carence établie par l'Institut Paris Région ([carte interactive](#)).

# D'autres dispositifs opérationnels

## Réseaux de froid

**Objectif** : extensions et créations de réseaux de froid alimentés en énergies renouvelables et de récupération, schémas directeurs de réseaux de froid

## Rénovation des passoires thermiques du parc social

**Objectif** : rénovation énergétique avec notamment l'encouragement au recours aux matériaux biosourcés

## Budget participatif écologique et solidaire

**Objectif** : inviter les associations, collectivités, structures publiques ou privées, ou toute personne morale, à soumettre leurs projets au vote des Franciliens, dans l'une de ces 6 thématiques : l'alimentation, les espaces verts et la biodiversité, le vélo et les mobilités propres du quotidien, la propreté, la prévention et gestion des déchets et l'économie circulaire, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la santé environnementale.

## Accompagnement des entreprises : Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires

**Objectif** : développement et l'expérimentation de solutions innovantes en faveur de la transition écologique

## Chaleur et froid renouvelable

### *Exemple de projet soutenu*

- **Titre du projet** : Extension du réseau de chaleur et de froid de la ville de Boulogne-Billancourt
- **Commune** : Boulogne-Billancourt (92100)
- **Montant de l'aide** : 481 428 €
- **Description du projet** : Extension du réseau existant de 730 mètres-linéaires alimentés par une production en eau chaude et en eau glacée



# Budget participatif écologique

## *Exemple de projet soutenu*

- **Titre du projet** : Un îlot de fraîcheur pour mieux vivre en ville
- **Commune** : Ermont (95)
- **Montant de l'aide** : 10 000 €
- **Description du projet** : aménagement de la plaine de jeux François-Rude soumise à un effet d'îlot de chaleur urbain, plantation de végétaux, installation de mobilier urbain permettant la création de zones ombragées



*Plan régional d'adaptation  
au changement climatique  
de la Région Île-de-France*

## Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien

**Objectif** : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- **Création d'îlots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, parkings, etc.)
- **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

### Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	

### Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

**Objectif** : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

## **Modalités de soutien financier :**

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€



© Yvette\_ARB IDF

## **Déploiement**

- Dépôt continu sur la plateforme en ligne régionale ([mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr))
- [Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr](mailto:Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr)
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [Page web](#)

# Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

**Objectif** : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, notamment :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de **continuités écologiques**, déclinaison **trame verte/noire/blanche/brune**, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation;
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité);
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.

**Bénéficiaires** : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



## Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE	20 000€

## Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

## Objectifs :

- Identification des sites à enjeux pour la trame verte et mobilisation des acteurs du territoire
- Accompagnement technique pour le montage des projets de restauration des continuités écologiques terrestres
- Accompagnement financier pour mise en œuvre des travaux

**Accompagnement technique par le consortium de partenaires :** Région Île-de-France, Institut Paris Région (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV/IDF-Nature

**Bénéficiaires :** Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



© Coteaux de la Seine, ARB IDF

## Modalités de soutien financier (investissement) :

Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€

## Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

## Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »

**Objectifs:** Identifier/valoriser le petit patrimoine naturel francilien et préserver/renforcer la biodiversité "ordinaire" en proposant une labellisation régionale aux espaces suivants :

- Végétalisés en pleine terre, sur dalle ou toiture (épaisseur min. de substrat de 15 cm)
- De surface comprise entre 50 et 20 000 m<sup>2</sup>
- Non bénéficiaires d'une protection réglementaire en lien avec la biodiversité

**Bénéficiaires** : Tout propriétaire foncier public ou privé, ou locataire, sous réserve de la cosignature des engagements par le propriétaire.

### **Modalités de soutien (non financier) :**

- Signature d'une charte de bonnes pratiques
- **Labellisation de l'espace et remise d'un « kit biodiversité »**
- Accompagnement des lauréats pour la réalisation de leurs projets

### **Déploiement**

- 1 session par an
- Dépôt sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- Cérémonie des lauréats avec remise des kits en fin d'année
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# Installation de fontaines dans l'espace public

**Objectif** : assurer la sécurité des Franciliens et Franciliennes en période de canicule et/ou vague de chaleur

**Bénéficiaires** : communes franciliennes

## **Modalités de soutien financier (dépenses en investissement) :**

### **Projets éligibles :**

- Bornes-fontaines,
- Fontaines murales,
- Fontaines à brumisation,
- Fontaines avec système connecté pour l'arrêt à distance de l'alimentation en eau ou de la brumisation.

**Jusqu'à 50% des dépenses éligibles** (subvention max : **8.000 €** par borne-fontaine)

## **Déploiement :**

- Dépôt en continu sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [biodiversite@iledefrance.fr](mailto:biodiversite@iledefrance.fr)
- [Page web](#)



# Installation de récupérateurs d'eau de pluie

**Objectif** : favoriser l'usage de l'eau à la source

**Bénéficiaires** : particuliers (propriétaires dont la résidence principale et le domicile fiscal sont situés en Île-de-France)

## Modalités de soutien financier :

- **Pour les cuves enterrées** d'un volume de récupération de 5 m<sup>3</sup> minimum : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention max : 20.000€)
- **Pour les cuves hors-sol** (Récupérateurs aériens ou réservoirs souples d'un volume de récupération de 3 m<sup>3</sup> minimum) : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention max : 10.000€).

En cas d'installation de récupérateurs d'eaux pluviales pour usage sanitaire, le taux monte à **70%**.

**Les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise RGE**

## Déploiement :

- Les demandes doivent être déposées sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- Au plus tard dans les 3 mois suivant l'installation de l'équipement

## Chaleur et froid renouvelable

**Objectif** : extensions et créations de réseaux de froid alimentés en énergies renouvelables et de récupération, schémas directeurs de réseaux de froid

**Bénéficiaires** : Toutes personnes morales, à l'exception de l'État et de ses établissements publics (collectivités, entreprises...)

### **Modalités de soutien financier:**

- **schémas directeurs de réseaux de chaleur et de froid** : jusqu'à 50 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 50 000 €.
- **créations et extensions de réseaux de chaleur et/ou de froid alimentés en énergies renouvelables et de récupération** : jusqu'à 30% du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000€

### **Déploiement :**

- Dépôt en continu sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)
- [aap-chaleur-renouvelable@iledefrance.fr](mailto:aap-chaleur-renouvelable@iledefrance.fr)
- [Page web](#)

# Budget participatif écologique

**Objectif** : associer les Franciliens et Franciliennes à la transition écologique de la région Île-de-France en soutenant des projets citoyens

**Bénéficiaires** : toutes les personnes morales situées en Île-de-France (associations, entreprises, collectivités...)

## Modalités de financement (dépenses d'investissement uniquement) :

- **Pour les personnes morales de droit public :**
  - projets thématiques « Espaces verts et biodiversité », « Vélo et mobilités propres du quotidien », « Energies renouvelables et efficacité énergétique » ainsi que « Santé environnementale » : jusqu'à 10 000 euros (participation minimale du maître d'ouvrage de 30%)
  - projets relevant des thématiques « Alimentation » et « Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire » : jusqu'à 10 000 euros (participation minimale de 20%)
- **Pour les personnes morales de droit privé : jusqu'à 10 000 euros**

## Déploiement :

Les projets doivent être déposés sur la plateforme mesdemarches selon le format disponible :

<https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Les projets retenus par la commission d'admissibilité sont soumis au vote des franciliens sur la plateforme dédiée :

<https://www.iledefrance.fr/budget-participatif-ecologique>

# Ressources et contacts

## ■ Ressources :

- [Page internet du PRACC](#)
- [Rapport complet](#)
- [Dossier de presse](#)

## ■ Contacts :

- Caroline SIMON (service nature et biodiversité) : [caroline.simon@iledefrance.fr](mailto:caroline.simon@iledefrance.fr)
- Gauthier PLESSIS (service climat, air, énergie) : [gauthier.plessis@iledefrance.fr](mailto:gauthier.plessis@iledefrance.fr)
- Daniel RICHARD (service climat, air, énergie) : [daniel.richard@iledefrance.fr](mailto:daniel.richard@iledefrance.fr)





*Plan régional d'adaptation  
au changement climatique  
de la Région Île-de-France*